



**Programme INTERREG V A  
Espagne-France-Andorre  
POCTEFA 2014-2020**

**ANNEXE 2 BIS version 3**

Indicateurs Cadre de Performance

**Interreg**  
POCTEFA



**VERSION 3.0**

**Approuvée avril 2020**

FEDER		Axe 1	PI 3b
CO 01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		

#### Définition de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur de la liste d'indicateurs communs proposé dans le Règlement de Coopération.

Il mesure le nombre d'entreprises recevant une aide de la part du Programme. Il s'agit d'un indicateur qui fait la somme des indicateurs « Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions » et « nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier », étant donné que ces deux indicateurs sont communs à l'annexe du Règlement de Coopération. Les entreprises recevant une aide comprendront celles qui reçoivent des apports financiers ainsi que toutes celles participant en tant que partenaires bien qu'elles n'apportent ni ne reçoivent des ressources financières directes : c'est le cas d'entreprises qui sont associées aux projets dans le test de produits, qui participent à la mise en œuvre de résultats du projet, qui s'associent aux résultats de la recherche, qui participent en tant que bénéficiaires ou exécuteurs d'actions de formation, etc. Néanmoins, les entreprises participant à des événements de promotion ou de présentation des projets ne sont pas prises en compte.

#### Justification de l'indicateur conformément à la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, cet indicateur peut atteindre environ 8,3 M d'euros FEDER.

#### Méthode de calcul, temporalité et source

Cet indicateur sera mesuré par la somme des deux indicateurs communs « nombre d'entreprises bénéficiant de subventions » et « nombre d'entreprise bénéficiant d'un soutien non financier ». Pour le calcul des valeurs cibles de ce dernier, nous avons effectué les estimations à partir de l'indicateur de la période 2007-2013 intitulé « organismes privés participant en tant que partenaires au PO » (cf. annexe 3 Indicateur de réalisation).

Au cours de la période 2007-2013, 500 organismes privés ont bénéficié des actions mises en œuvre dans le cadre des projets programmés.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'entreprises	62	515

FEDER		Axe 1	PI 3b
CO 02	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions		

#### Définition de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur de la liste d'indicateurs communs proposé dans le Règlement.

Il mesure le nombre d'entreprises ayant reçu des subventions directes de la part du Programme dans les projets liés à la R+D.

#### Justification de l'indicateur conformément à la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, cet indicateur peut atteindre environ 5 M d'euros d'enveloppe FEDER

#### Méthode de calcul, temporalité et source

Nous avons réalisé une extraction informatique du nombre d'entreprises de la période 2007-2013 qui ont bénéficié de subventions afin de déterminer la valeur cible en fonction de la maquette financière de la période 2014-2020. En 2014-2020, on a utilisé le concept d'entreprise le plus large, tiré de l'Annexe I du Règlement (UE) n° 651/2014 et, par conséquent, la valeur prévue pour l'année 2023 est de 15.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'entreprises	1	15

FEDER		Axe 1	PI 1b
CO 26	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche sur des projets de recherche financés		

#### Définition de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur de la liste d'indicateurs communs proposé dans le Règlement de Coopération.

Il mesure l'intégration du secteur privé, par le biais des entreprises, au sein des projets de recherche et, plus concrètement, au sein des organismes de recherche. Cet indicateur permettra d'obtenir des résultats concernant la participation publique et privée en matière de recherche au sein de l'espace de coopération. La coopération doit être effective tout au long du projet.

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, cet indicateur peut atteindre environ **34 M €** d'enveloppe FEDER, et dans la révision financière, la portée attendue augmente pour atteindre un chiffre de 37 M €.

#### Méthode de calcul, temporalité et source

Lors de la sélection, l'indicateur de la période 2007-2013 « projets en réseaux composés par des entreprises et/ou centres technologiques » et les résultats obtenus ont été pris en compte.

Les résultats ont été très satisfaisants par rapport aux prévisions effectuées (46 projets par rapport aux 15 prévus). Au-delà des entreprises, l'indicateur comprenait des centres technologiques / universitaires. Cependant, les estimations ont été effectuées sur la base des données de 2007-2013 sur les projets en réseau (ce n'était pas la même définition que l'indicateur C026) et dans les faits, sur la base de l'expérience de la programmation actuelle, le nombre d'entreprises qui coopèrent avec des centres de recherche dans la période comprise entre 2014 et 2020 est supérieur, et c'est la raison pour laquelle l'estimation pour 2023 est plus élevée.

Nous avons fixé la valeur intermédiaire en fonction de la maquette financière du Programme ; les annualités 2014-2015 représentant 12,2 % du total du Programme. Compte tenu de la durée moyenne des projets, ceux programmés en 2014-2015 seront achevés pour 2017-2018 et nous aurons donc obtenu les données des indicateurs à cette date.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'entreprises	6	85

FEDER		Axe 1	PI 1b
1P2	Technologies innovantes pour développer l'usage rationnel des ressources naturelles.		

#### Définition de l'indicateur

Cet indicateur mesure l'effort fourni par le Programme afin d'apporter des solutions améliorant la rationalité en matière d'usage des ressources naturelles (eau, déchets, etc.). « Technologies » se réfère à des éléments tels que des analyses, des solutions innovantes, des solutions transférées, des méthodologies de nouvelle application, des améliorations en cours, etc., qui constituent une nouvelle intervention par rapport à d'autres déjà appliquées antérieurement ou qui améliorent de manière substantielle et importante celles qui existent déjà.

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, initialement, on prévoyait que cet indicateur atteindrait environ 6 M d'euros d'enveloppe FEDER, soit 12 % de l'axe 1 et 15% de la priorité 1b, et il a atteint 10 M €.

#### Méthode de calcul, temporalité et source

Il s'agit d'un indicateur employé au cours de la période de programmation 2007-2013, spécifiquement centré sur les ressources hydriques. Nous proposons de l'élargir aux ressources naturelles dans leur ensemble.

Les résultats obtenus ont été 8 outils communs (en-deçà des prévisions). Pour un niveau de dépenses FEDER semblable, nous avons initialement choisi de maintenir cette valeur cible pour la période 2014-2020. Dans cette estimation initiale, on est parti des données de 2007-2013 et dans la période actuelle les attentes ont été dépassées parce qu'au final, la portée financière est supérieure et également parce qu'au cours de la période antérieure, on faisait exclusivement référence aux ressources hydriques alors qu'en 2014-2020 on a étendu l'observation aux ressources naturelles.

Nous avons fixé la valeur intermédiaire en fonction de la maquette financière du Programme ; les annualités 2014-2015 représentant 12,2 % du total du Programme. Compte tenu de la durée moyenne des projets, ceux programmés en 2014-2015 seront achevés pour 2017-2018 et nous aurons donc obtenu les données des indicateurs à cette date. Finalement, l'objectif pour 2023 a augmenté proportionnellement à la portée financière.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'outils communs	1	14

FEDER		Axe 2	PI 5b
2P5	<b>Personnes bénéficiant des mesures de protection contre les risques naturels mises en œuvre</b>		

#### Définition de l'indicateur

Cet indicateur mesure l'impact des actions de prévention contre les risques encourus par les citoyens qui sont les bénéficiaires ultimes du Programme. L'indicateur de réalisation est complété par celui de résultat du Programme. Ces deux indicateurs mesurent des outils et des méthodes employés ainsi que leurs résultats sur le territoire, au même titre que la portée de ces mesures sur la population bénéficiaire.

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, cet indicateur avait initialement une prévision d'environ 3,6 M d'euros d'enveloppe FEDER, soit 12 % de l'axe 2 et 20% de la PI 5b, et finalement, la portée prévue se situe aux alentours de 17,8 M €.

#### Méthode de calcul, temporalité et source

Cet indicateur est le seul de la PI 5b et il a une dotation de 17,8 M €. Cependant, une erreur de calcul est survenue dans la version 2 du Programme qui a été estimée à 3,6 M € de FEDER (20 % de la dotation de la PI). Tous les projets inscrits dans la PI 5b contribuent toutefois à cet indicateur, atteignant 17,8 M € de FEDER (il convient de se rappeler que les projets programmés ont pour obligation de contribuer au moins à un indicateur du Programme, et dans ce cas seul l'indicateur 2P5 existe). On constate que la valeur de base utilisée comme référence pour 2007-2013 a été insuffisante, étant donné que pour la période antérieure, il n'y avait pas d'axe spécifique pour le changement climatique et la prévention de risques et il y avait seulement 2 projets de transport comme référence : c'est pour cette raison que le manque de données a rendu le calcul des objectifs de cet indicateur difficile. En outre, cet indicateur est le résultat de la fusion des indicateurs du Règlement 1299/2013 (Population qui bénéficie des risques d'inondations et d'incendies) qui couvre deux risques naturels. Avec l'expérience de programmation de la période actuelle comprise entre 2014 et 2020, on constate que les mesures mises en place pour protéger la population dans les Pyrénées sont multirisques, et incluent d'autres risques naturels en plus des inondations et des incendies, tels que les avalanches, les chutes de pierres, les glissements de terrain et les séismes, et que la portée financière des projets qui contribuent à cet indicateur a augmenté de manière significative. Sur la base de la programmation de projets, le nombre de personnes qui pourrait bénéficier de ces mesures de protection atteindrait un total de 2 154 555, résultant en 13,5 % de la population éligible du POCTEFA (et tenant compte du fait que l'on n'ajoute pas la population quand il y a des projets qui se chevauchent sur un même territoire et qui concernent un même risque, comme l'indique la définition de cet indicateur)

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre de personnes	97 600	2 154 555

FEDER		Eje 2	PI 5a
2P3	Stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique mises en œuvre		

#### Définition de l'indicateur

L'indicateur mesure le travail réalisé par le Programme de coopération au moment de planifier l'adaptation de l'espace éligible au changement climatique selon le concept du nombre de stratégies d'adaptation.

Par "stratégie", le Programme fait référence aux plans, programmes et initiatives de collaboration et de coopération conjointes au niveau transfrontalier qui permettent d'établir une série de mesures concrètes d'adaptation avec une planification temporelle et des ressources qui seraient disponibles pour les mettre en œuvre. Autrement dit, l'objectif est d'obtenir un outil de planification solide qui peut être développé durant la période de mise en œuvre de la stratégie. De la même manière, ces stratégies doivent inclure une composante d'approche intégrée.

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, cet indicateur peut atteindre **2,7 M euros de FEDER, soit 9,5% de l'axe 2 et 25% de la PI 5a.**

#### Méthode de calcul, temporalité et source

8 stratégies transfrontalières sont établies pour 2023 de la manière suivante : 2 stratégies pour la zone littorale, 2 pour les zones urbaines, 2 pour les zones de montagne et 2 pour les zones rurales. L'objectif est que les principaux territoires reçoivent une attention particulière dans le cadre de la nécessaire intégration du reste des espaces ; par conséquent, un nombre élevé de stratégies n'auraient pas de sens dans le cadre de l'approche intégrée qui est souhaitée ; de la même manière, un nombre très réduit de stratégies ne permettrait pas d'approfondir concernant les besoins spécifiques.

La valeur intermédiaire a été fixée en fonction de la maquette financière du Programme, les annualités 2014-2015 représentant 12,2% du budget total du Programme. En tenant compte de la durée moyenne des projets, ceux programmés en 2015 se seront terminés pour 2017-2018 et, à cette date, les données concernant les indicateurs auront été obtenues.

La donnée source de vérification réside dans le traitement par le Secrétariat Conjoint de l'information apportée par les bénéficiaires à travers le système informatique de suivi et les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre de stratégies	1	8

FEDER		Axe 3	PI 6c
3P1	Sites qui bénéficient du soutien du Programme à travers la mise en œuvre d'actions matérielles et immatérielles		

#### Définition de l'indicateur

Nous voulons mesurer les espaces remarquables POCTEFA du patrimoine naturel et culturel qui ont été soutenus par le Programme, et qui s'inscrivent dans un processus de gestion durable et de réduction de l'impact des activités humaines. Les actions qui seront développées pourront revêtir un caractère matériel ou immatériel.

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, cet indicateur atteignait initialement environ 18,67 M € d'enveloppe FEDER, soit 75 % de la PI 6c, et il est passé à atteindre 22,3 M €.

#### Méthode de calcul, temporalité et source

Conformément aux résultats obtenus lors de la programmation de la période précédente, en fonction de la taille moyenne des projets et des produits obtenus, et en effectuant un calcul adapté à la nouvelle dotation financière, la PI6c devrait programmer environ 29 projets. Nous prévoyons qu'au moins 2 sites soient soutenus pour chaque opération / projet ; ce qui équivaut à obtenir 58 espaces bénéficiaires ; en outre, nous intégrons l'exigence selon laquelle chaque projet devra agir au moins sur un espace de chaque versant de la frontière.

Dans la méthodologie initiale, on estime à 84 les espaces pour 18,67 M € (ce qui suppose 222 261 € par espace), avec une estimation de 21 projets et une moyenne de 4 espaces par projet. Cependant, sur la base de l'expérience de la programmation actuelle pour 2014-2020, il y a moins de projets (16) avec un coût moyen des projets de 1 393 000 €, et une moyenne de 5 espaces par projet. La portée ayant augmenté à 22,3 M €, et avec une moyenne de 5 espaces par projet, le budget estimé par espace est de 275 300 euros et l'indicateur est passé d'une valeur de 84 à 80.

Nous avons fixé la valeur intermédiaire en fonction de la maquette financière du Programme ; les annualités 2014-2015 représentant 12,2 % du total du Programme. Compte tenu de la durée moyenne des projets, ceux programmés en 2015 seront achevés pour 2017-2018 et nous aurons donc obtenu les données des indicateurs à cette date.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'espaces	10	80



FEDER		Axe 3	PI 6d
3P3	<b>Outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des espaces du POCTEFA</b>		

#### Définition de l'indicateur

Nous voulons mesurer le nombre d'outils et modèles développés par les bénéficiaires du POCTEFA pour améliorer le suivi des espèces ou de la qualité écologiques des espaces. Les termes « outils » et « modèles » se réfèrent à toute sorte d'interventions prenant la forme de plans, de stratégies d'intervention conjointe, de méthodologies communes de travail, de méthodologies de mise en commun, de solutions technologiques innovantes, etc.

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, on prévoyait que cet indicateur atteindrait environ 23,15 M d'euros d'enveloppe FEDER. Cependant, sa portée est finalement de 15,3 M €.

#### Méthode de calcul, temporalité et source

La portée initiale du FEDER était d'environ 23,15 M € ; elle a cependant diminué à 15,3 M € de FEDER. Cependant, l'indicateur a augmenté du fait que dans l'estimation initiale il y a eu une approche erronée : la quantification des outils a été posée proportionnellement au nombre de projets de 2007-2013 (un projet = un outil ou modèle). Cependant dans la période actuelle, on a mis en évidence le fait que les projets mettent en œuvre plusieurs outils ou modèles par projet en étudiant à l'occasion plusieurs espèces (et non un outil comme cela est arrivé au cours de la période antérieure). En 2007-2013 la valeur moyenne des projets qui ont mis au point des outils a été de 1,15 M € de FEDER (estimation pour une portée de 23,15 M € / 1,15 M € = 20 projets = 20 outils). Cette valeur moyenne par projet est très similaire à celle des projets de 2014-2020 (1,17 M €). Cependant, on ne donne pas la correspondance d'un projet/un outil parce que la mesure est de 1,9 outils par projet. Par conséquent, pour une programmation de 15,3 M € de FEDER et de 13 projets, la contribution attendue pour cet indicateur est de 25 outils.

Nous avons fixé la valeur intermédiaire en fonction de la maquette financière du Programme ; les annualités 2014-2015 représentant 12,2 % du total du Programme. Compte tenu de la durée moyenne des projets, ceux programmés en 2015 seront achevés pour 2017-2018 et nous aurons donc obtenu les données des indicateurs à cette date.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'outils	2	25

FEDER		Axe 4	PI 7c
4P1	Offre de transports transfrontaliers, nouveaux ou améliorés, respectueux de l'environnement		

#### Définition de l'indicateur

Cet indicateur mesure l'élargissement et l'amélioration qualitative des éléments de transport transfrontalier nouveau ou amélioré. Il est exigé que ces modes de transport nouveaux ou améliorés apportent une réduction significative de l'impact environnemental par rapport aux moyens de transport existant actuellement ; de nouveaux services de réservation, l'amélioration de l'adaptation des horaires ; la promotion de l'intermodalité du transport de voyageurs ; des offres combinées, etc.

Le concept d'« offre de services de transport » comprend la mise en place de nouvelles lignes de transport transfrontalier, l'amélioration de celles qui offrent actuellement leurs services, l'élargissement de leur capacité et l'amélioration importante de la qualité pour l'utilisateur.

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, cet indicateur peut atteindre environ 8 M € d'enveloppe FEDER.

#### Méthode de calcul, temporalité et source

Le Programme est conscient de la difficulté de mettre en place ce type d'activités. Nous n'espérons donc pas un grand nombre d'initiatives ayant une capacité élevée d'impact sur le territoire. Néanmoins, nous avons estimé qu'il était faisable et approprié de créer 2 offres de services pour chaque sous-zone du Programme, de manière à obtenir le développement de ces interventions dans toutes les sous-zones et, par conséquent, à ce que ces dernières génèrent des améliorations pour l'ensemble de l'espace de coopération. Nous prévoyons donc un total de 6 offres de services nouveaux ou améliorés.

Nous avons fixé la valeur intermédiaire en fonction de la maquette financière du Programme ; les annualités 2014-2015 représentant 12,2 % du total du Programme. Compte tenu de la durée moyenne des projets, ceux programmés en 2015 seront achevés pour 2017-2018 et nous aurons donc obtenu les indicateurs à cette date.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre de services de transport	1	6

FEDER		Axe 4	PI 7c
4P3	Itinéraires cyclables réalisés ou améliorés (km)		

#### Définition de l'indicateur

Cet indicateur mesure l'effort réalisé par le Programme concernant les actions prévues en matière de transport durable et respectueux de l'environnement. Plus précisément, il vient mesurer l'effort réalisé concernant les liaisons transfrontalières à travers le développement des pistes/itinéraires cyclables et des mobilités douces. Parmi les actions prévues, sont prises en compte tant l'amélioration comme la construction de pistes cyclables ayant un effet réel et transférable à d'autres territoires de coopération. (par exemple, à travers l'emploi de matériels ou techniques innovantes ou plus respectueuses de l'environnement).

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, cet indicateur avait initialement une portée d'environ M d'euros d'enveloppe FEDER, et cette portée est de 14,5 M €.

#### Méthode de calcul, temporalité et source

Au cours de la période 2007-2013, des projets comportant cette typologie d'actions que l'indicateur vise à mesurer ont été développés. La valeur cible a été déterminée sur la base de l'expérience passée en tenant compte des coûts associés aux interventions concernant ce type d'opérations et du montant financier associé sur la période actuelle. Néanmoins, la valeur en 2007-2013 a été évaluée à 141 176,47 € alors qu'actuellement le coût unitaire a été évalué à 94 218,78 € pour les différences dans les caractéristiques des itinéraires.

Nous avons fixé la valeur intermédiaire en fonction de la maquette financière du Programme ; les annualités 2014-2015 représentant 12,2 % du total du Programme. Compte tenu de la durée moyenne des projets, ceux programmés en 2015 seront achevés pour 2017-2018 et nous aurons donc obtenu les données des indicateurs à cette date.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre de km d'itinéraires cyclables réalisés ou améliorés	10	153

FEDER		Axe 5	PI 8CTE
5P2	<b>Nombre de dispositifs conjoints pour l'éducation et la formation visant à promouvoir l'emploi des jeunes, les opportunités éducatives ainsi que l'enseignement supérieur et la formation professionnelle à travers les frontières</b>		

#### Définition de l'indicateur

Cet indicateur a pour objectif de mesurer la capacité d'influence et de développement des actions de formation dans l'espace de coopération. Ces actions de formation se concentrent sur deux groupes :

- Actions visant à améliorer l'employabilité des jeunes, davantage concernés par les taux de chômage actuels.
- Enseignement supérieur et formation professionnelle (cycles de formation de niveau moyen et supérieur), de sorte qu'ils se rapprochent des besoins du marché du travail transfrontalier.

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, initialement pour cet indicateur, on prévoyait une portée d'environ 7,5 M € de FEDER, et cette portée es finalement d'environ 10,1 M €..

#### Méthode de calcul, temporalité et source

La portée des projets qui contribuent à cet indicateur du Programme est passée de 7,5 M € à 10,1 M €\* de FEDER. Pour le calcul de l'indicateur, on a pris comme référence les données de 2007-2013, en tenant compte du fait que les actions de coopération dans le domaine de la formation pouvaient atteindre 7,5 M € de FEDER. On est parti du nombre de projets qui ont contribué à ce type d'actions dans la période antérieure, et le coût unitaire a été évalué à 750 000 € par action formative. De plus, on a estimé qu'en 2014-2020 il pouvait y avoir 54 projets qui contribueraient aux actions de formation. Cependant, on a opté pour une prise en compte de projets plus structurels et le Programme a proposé comme objectif 10 dispositifs conjoints pour l'éducation ou la formation. Sur la base de l'expérience de la programmation de la période actuelle de 2014 à 2020, on a observé que la typologie des projets présentés et leur coût diffèrent des prévisions initiales parce qu'ils incluent des dispositifs de formation de durée plus courte (ce qui permet de diminuer leur coût et permet d'augmenter le nombre de dispositifs). Si l'on tient compte du fait que la portée des projets qui contribuent à cet indicateur du Programme augmente à 10,1 M € de FEDER, le coût unitaire moyen d'une action de formation est de 389 964 €, ce qui fait que la portée de l'indicateur proposé augmente à 26.

Nous avons fixé la valeur intermédiaire en fonction de la maquette financière du Programme ; les annualités 2014-2015 représentant 12,2 % du total du Programme. Compte tenu de la

durée moyenne des projets, ceux programmés en -2015 seront achevés pour 2017-2018 et nous aurons donc obtenu les données des indicateurs à cette date.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

<b>Valeur cible</b>		
<b>Unité de mesure</b>	<b>Objectif 2018</b>	<b>Objectif 2023</b>
Nombre de dispositifs	1	26

FEDER		Axe 5	PI 9a
5P4	Population éligible couverte par des services améliorés		

#### Définition de l'indicateur

Il s'agit de l'indicateur de la liste d'indicateurs communs proposé dans le Règlement de Coopération (Population couverte par des services de santé améliorés).

Cette priorité d'investissement comprend des actions visant à améliorer les services publics de proximité et leur accès de la part de la population éligible du Programme. En ce sens, cet indicateur mesure le pourcentage d'habitants de la zone éligible qui bénéficieront de ces services améliorés.

#### Justification de l'indicateur en fonction de la dotation financière

Conformément à la distribution réalisée dans les catégories d'intervention du Programme, il prévoyait initialement une portée d'environ 8 M d'euros de FEDER, et cette portée est finalement estimée à 7,7 M €.

#### Méthode de calcul, temporalité et source

Ce type d'indicateur n'a pas été employé au cours de la période 2007-2013. Néanmoins, afin de le calculer, nous avons effectué un calcul fondé sur l'analyse et la typologie de projets programmés au cours de ladite période, dont l'objectif a été l'amélioration de l'accès aux services fondamentaux et qui, au cours de cette nouvelle période de programmation, correspondraient aux projets liés à la priorité d'investissement 9a.

Nous sommes partis du montant FEDER programmé durant la période 2007-2013 pour ces projets et la population éligible qui en a bénéficié. À partir de ces données, nous avons réalisé une projection pour cette nouvelle période, en prenant le FEDER programmé pour la priorité d'investissement 9a et la population éligible de la zone POCTEFA (obtenue à partir du diagnostic).

Le résultat de ce calcul a été le pourcentage approximatif de population éligible du POCTEFA qui a bénéficié des services de proximité améliorés grâce aux actions comprises dans la priorité d'investissement 9a.

Nous avons fixé la valeur intermédiaire en fonction de la maquette financière du Programme ; les annualités 2014-2015 représentant 12,2 % du total du Programme. Compte tenu de la durée moyenne des projets, ceux programmés en 2015 seront achevés pour 2017-2018 et nous aurons donc obtenu les indicateurs à cette date.

La *source de vérification* est basée sur le traitement, par le Secrétariat Conjoint, des informations fournies par les bénéficiaires via le système informatique de suivi ainsi que les rapports d'exécution des projets.

#### Valeur cible

Unité de mesure	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre de personnes	84 180	682 760